Création d'une charte rurale européenne

1995/2104(INI) - 02/10/1996

La commission de l'agriculture et du développe-ment rural a adopté le rapport de M. Liam HY-LAND. Mettant l'accent sur la diversité des zones rura-les, le rapport invite la Commission à élaborer un schéma cohérent visant à la création d'em-plois, aussi bien dans le secteur agricole qu'en dehors de celui-ci. Il s'agit de mettre en avant le concept de développement rural intégré dans le but d'enrayer l'exode rural. Le rapport attire l'attention sur le coût social et environnemental, ainsi que sur les problèmes de criminalité qu'engendre la surconcentration dans les villes. Afin de lutter contre ce problème, il suggère une décentralisation des activités écono-miques passant par un support aux centres ur-bains de moyenne dimension. Considérant que l'agriculture ne doit plus être considérée seulement comme un moyen de pro-duction, le rapport estime qu'une réforme de la PAC doit mettre en avant les objectifs suivants: développe-ment des contrôles de qualité et de la protection de la santé publique, protection du bien-être animal et de l'environnement, dévelop-pement des productions agricoles destinées à la production d'énergie, mesures de soutien à l'accroissement de la population rurale,... En conclusion, le rapport invite la Commission à présenter des mesures innovatrices en matière de développement rural.